



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

25 mars 2025 – 18h30

Vœux présenté par les élu.e.s PCF du 10^{ème}

Relatif au droit de vote des résident.e.s étranger.e.s aux consultations locales

Considérant la votation citoyenne qui s'est tenue le dimanche 23 mars ;

Considérant la crise politique que nous vivons et le besoin de redonner à chacune et chacun l'envie de voter ;

Considérant le refus du gouvernement de François Bayrou d'ouvrir une réflexion sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales ;

Considérant que ce droit de vote aux élections locales est une revendication de l'ensemble des partis de gauche depuis 1981 ;

Considérant que lors de la votation citoyenne du 23 mars, sous l'impulsion de la Maire de Paris, les jeunes de 16 à 18 ans ont été invités à s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter ;

Considérant ainsi que les listes électorales pour les consultations locales peuvent être différentes des listes aux élections organisées par l'Etat ;

Considérant que donner le droit de vote aux résidents étrangers aux consultations locales pourrait ainsi participer de notre lutte pour l'obtenir aux élections locales

Sur proposition des élu.e.s PCF du 10^{ème}, le conseil d'arrondissement du 10^{ème} émet le vœu que les résidents étrangers puissent voter aux prochaines consultations locales parisiennes, sur le modèle de ce qui a été fait pour les jeunes de 16 à 18 ans pour la votation du 23 mars.